

4_ANEXES

4.2_ANEXES SANITAIRES

DÉFENSE INCENDIE_SCDECI

Plan Local d'Urbanisme
Orignolles



ARRÊTÉ LE 30/07/2025

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 30/07/2025



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Schéma Communal
de
Défense Extérieure Contre l'Incendie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Photographie

de la

mairie

Approuvé le

SOMMAIRE

- 1 – Introduction.
- 2 – Les caractéristiques de la commune.
- 3 – Liste des points d'eau incendie (P.E.I.) existants correspondant à l'arrêté D.E.C.I.
- 4 – Carte des points d'eau incendie existants.
- 5 – Tableau d'analyse et/ou d'amélioration de la couverture des P.E.I. existants.
- 6 – Fiches "projet" des besoins en eau.
- 7 – Carte des zones non couvertes par la D.E.C.I. existante.
- 8 – Tableau de synthèse priorisant les projets de points d'eau incendie.
- 9 – Modèle de convention pour la mise à disposition du service public de D.E.C.I. d'un point d'eau par son propriétaire.
- 10 – Arrêté communal relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Avertissement : Lorsque plusieurs ressources en eau sont nécessaires à la défense d'un risque, l'utilisation cumulative des hydrants ne garantit pas, suivant l'architecture du réseau AEP, l'atteinte du débit minimum requis. Des mesures simultanées de débit s'imposeront si l'emploi synchrone de PEI sous pression est nécessaire, seuls les débits constatés seront pris en compte. Les PEI déclarés réglementaires ne sont pas nécessairement normalisés.

6 – Fiches projets pour l'amélioration de la couverture des PEI existants et des zones non-couvertes

Rappel : À l'exception des hydrants (poteaux et bouches incendie) les PEI à planter sont situés à 25 mètres minimum du risque à défendre.

Solliciter une reconnaissance opérationnelle initiale auprès du SDIS pour tout nouveau point d'eau incendie. (fiches techniques 21 et 22 du RDDECI, contact : deci@sdis17.fr)

Avertissement : Le positionnement du PEI est donné à titre indicatif. L'optimisation de la zone de couverture est l'élément de référence. La localisation proposée peut évoluer selon les opportunités foncières. Le respect de la distance de référence entre le PEI et les constructions peut amener, selon les choix d'implantation arrêtés, à multiplier les équipements.

1 – Introduction

Le schéma communal de défense extérieur contre l'incendie (S.C.D.E.C.I.) est la déclinaison à l'échelle communale du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (R.D.D.E.C.I.).

Cet outil de gestion et d'anticipation permet, par une approche individualisée, d'optimiser les points d'eau existants et de définir précisément les besoins.

Sur la base d'une analyse des risques « bâtimentaires » sont connus :

- l'état de l'existant de la défense incendie
- les carences constatées et les priorités d'équipements
- les évolutions prévisibles des risques (développement de l'urbanisation ...)

A l'initiative de la collectivité, la révision du S.C.D.E.C.I. peut-être engagée (réalisation du programme d'équipements, nouveaux documents d'urbanisme ...)

Le S.C.D.E.C.I. est encadré par les articles R.2225-5 et 6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 – Les caractéristiques de la commune

Orignolles est membre de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge (CCHS). C'est une commune de 676 habitants (INSEE, 2017) située en Charente-Maritime. Sa superficie est de 13,66 km², soit une densité de 49 habitant par km².

Services publics et ERP

Concernant les services publics et les Etablissement recevant du public (ERP), la commune dispose de plusieurs structures énumérées ci-après.

Libellé	Type	Typ. An.	Cat.	Adresse
SALLE DES FETES (FOYER MUNICIPAL)	L	N	4	Jean Riquet (Place)
RESTAURANT LES ACANTHES	N		5	du presbytère (2 rue)
AUBERGE FERMIÈRE	N		5	le maine (1 lieu dit)
MAGASIN ENTREPOT COOPÉRATIVE AGRICOLE	M		5	Le Pré de Saint Martin
GROUPE SCOLAIRE - ECOLE RESTAURATION	R	N	5	des écoles (2 rue)
BIBLIOTHEQUE- SALLE DE REUNION - SALLE DE MUSIQUE	S	L	5	Madeleine Fouché (PLace)
EGLISE	V		5	saint pierre (square)
STADE				Le bois de pin
STADE - CLUB HOUSE ET TRIBUNES	L		5	Le bois de pin
STADE DE FOOT	PA		?	Le bois de pin
STADE - VESTIAIRES	X		5	Le bois du pin
MAGASIN MULTISERVICES COMMUNAL	M		5	du presbytère (9 Rue)
GARAGE MÉCANIQUE ET BUREAUX	W		5	chez piot (9)
BUREAUX DE SOTEC	W		5	Le bourg
MAIRIE - SALLE DE REUNION	W	L	5	P. Furet (3 Rue)
GARDERIE SCOLAIRE	R		5	des Ecoles (2 Rue)

3 – Liste des points d'eau incendie (PEI) existants correspondant à l'arrêté DECI

Numéro PEI	Type de l'hydrant	Adresse (rue)	Etat	Statut
A17269.0010	Réserve en eau alimentée	Salle des Fêtes	disponible	public
A17269.0011	Aire d'aspiration variable	Lieu dit Les Barbins	disponible	privé
A17269.0012	Aire d'aspiration permanente	Chez Terou	disponible	privé
A17269.0013	Réserve en eau alimentée	Rue Pierre Furet / Face à la mairie	disponible	public
A17269.0019	Réserve en eau non alimentée	Le Terrier de L'Anceron	disponible	public
P17269.0001	Poteau incendie 100	Lieu dit Le Petit Moulin	disponible	public
P17269.0002	Poteau incendie 100	Lieu dit Fief Berland	disponible	public
P17269.0003	Poteau incendie 100	Lieu dit La Bardette	disponible	public

Numéro PEI	Type de l'hydrant	Adresse (rue)	Etat	Statut
A17269.0015	Réserve en eau alimentée	Chez Mesnard	emploi restreint	public
A17269.0017	Réserve en eau alimentée	Chez Grolleau	emploi restreint	public
A17269.0018	Réserve en eau non alimentée	La Palud 17210 Orignolles	emploi restreint	privé
P17269.0004	Poteau incendie 100	Lieu dit Chez Boitard	emploi restreint	public

Rappel : Les PEI dont l'état est déclaré "indisponible" ou en "emploi restreint" à l'issue des visites techniques ou reconnaissances opérationnelles périodiques doivent être rétablis "disponible" par une maintenance curative.

4 – Carte des points d'eau incendie (PEI) existants.

Cf. Annexe 1 (format A0).

5 – Tableau d'analyse et/ou d'amélioration de la couverture des PEI existants.

(Annexe 3).

Numéro du PEI	Type de PEI	Statut	Adresse	Risque le plus majorant* par rapport au PEI existant en lien avec les 6 grilles de couvertures du RDDECI	Convention (OUI ou NON)	Réglementaire (OUI ou NON) PEI dont les critères de performance répondent au risque majorant	Numéros de projets (voir fiches projets)
				À 200 mètres	À 400 mètres		
A17269.0010	Réserve en eau alimentée	public	Salle des Fêtes	ERP LN4		OUI ⁽¹⁾	(32)
A17269.0011	Aire d'aspiration variable	privé	Lieu dit Les Barbins			NON	(5)
A17269.0012	Aire d'aspiration permanente	privé	Chez Terou			NON	(30)
A17269.0013	Réserve en eau alimentée	public	Rue Pierre Furet / Face à la mairie	Habitations et bâtiments agricoles non isolés $1000 \text{ m}^2 < S \leq 2000 \text{ m}^2$		OUI ⁽¹⁾	(32)
A17269.0015	Réserve en eau alimentée	public	Chez Mesnard	Bâtiment artisanal $S \approx 1000 \text{ m}^2$		OUI (cf. prescription PC)	
A17269.0017	Réserve en eau alimentée	public	Chez Grolleau	Bâtiment artisanal $S \approx 1000 \text{ m}^2$		OUI	
A17269.0018	Réserve en eau non alimentée	privé	La Palud 17210 Orignolles			NON	(8)
A17269.0019	Réserve en eau non alimentée	public	Le Terrier de L'Anceron		Habitation $> 250 \text{ m}^2$	OUI	
P17269.0001	Poteau incendie 100	public	Lieu dit Le Petit Moulin		Habitation $> 250 \text{ m}^2$	OUI	
P17269.0002	Poteau incendie 100	public	Lieu dit Fief Berland		Habitation $> 250 \text{ m}^2$	OUI ⁽²⁾	(12) (13)
P17269.0003	Poteau incendie 100	public	Lieu dit La Bardette		Habitation $> 250 \text{ m}^2$	OUI	
P17269.0004	Poteau incendie 100	public	Lieu dit Chez Boitard	Habitations et bâtiments agricoles non isolés $1000 \text{ m}^2 < S \leq 2000 \text{ m}^2$		OUI	

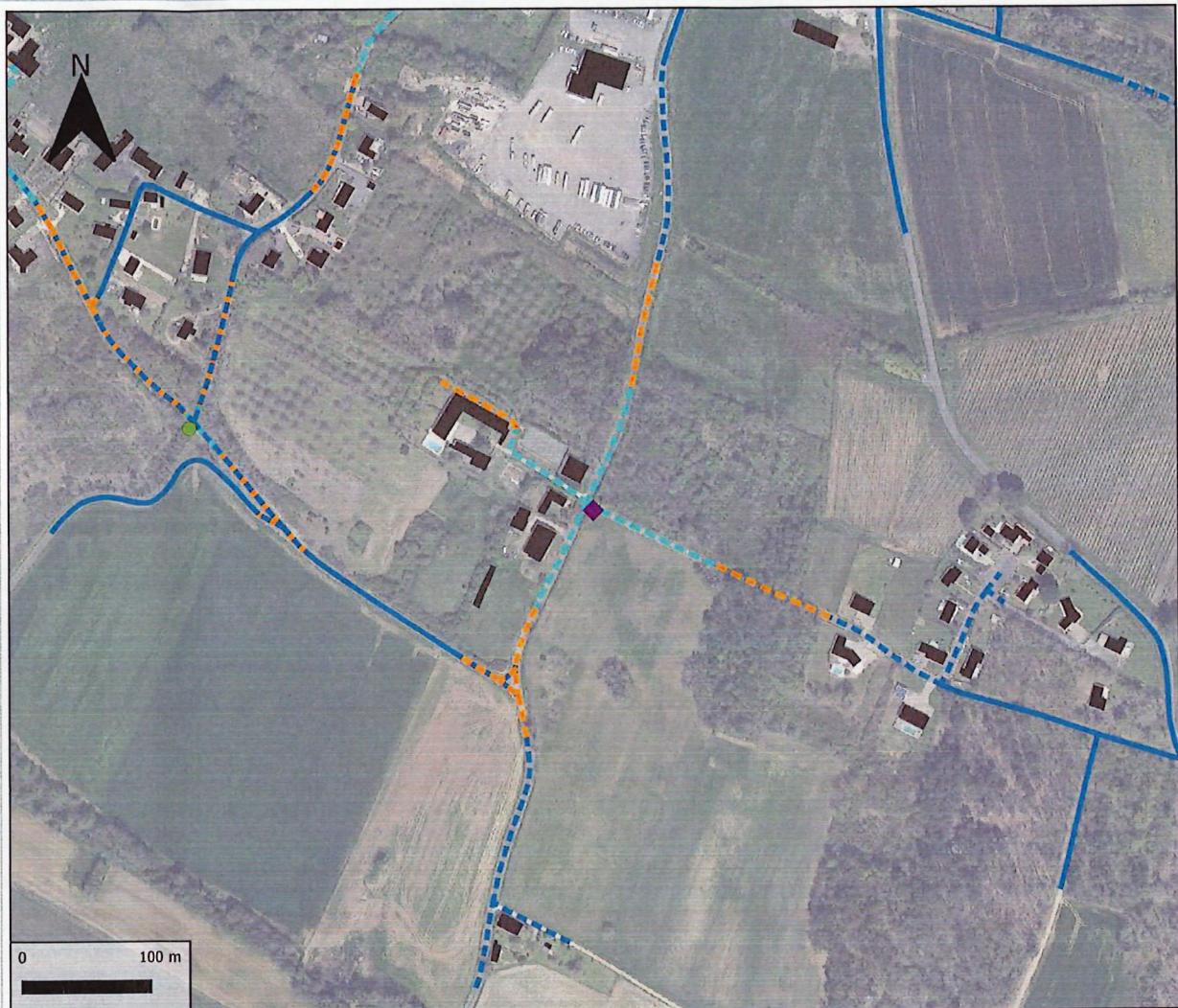
*Les ICPE ne peuvent être reconnues comme le risque le plus majorant. (hors champ DECI)

⁽¹⁾ PEI à plus de 200 m des entreprises situées rue de l'ancienne ligne CFD

⁽²⁾ ne couvre pas l'intégralité des constructions au lieu-dit Chez Berland et hydrant trop éloigné de la coopérative agricole d'approvisionnement

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°1



Localisation du PEI

Adresse	Les Planches Larges / Le Marais / Cité des Trois Pins
Référence cadastrale	ZD 124

Informations techniques

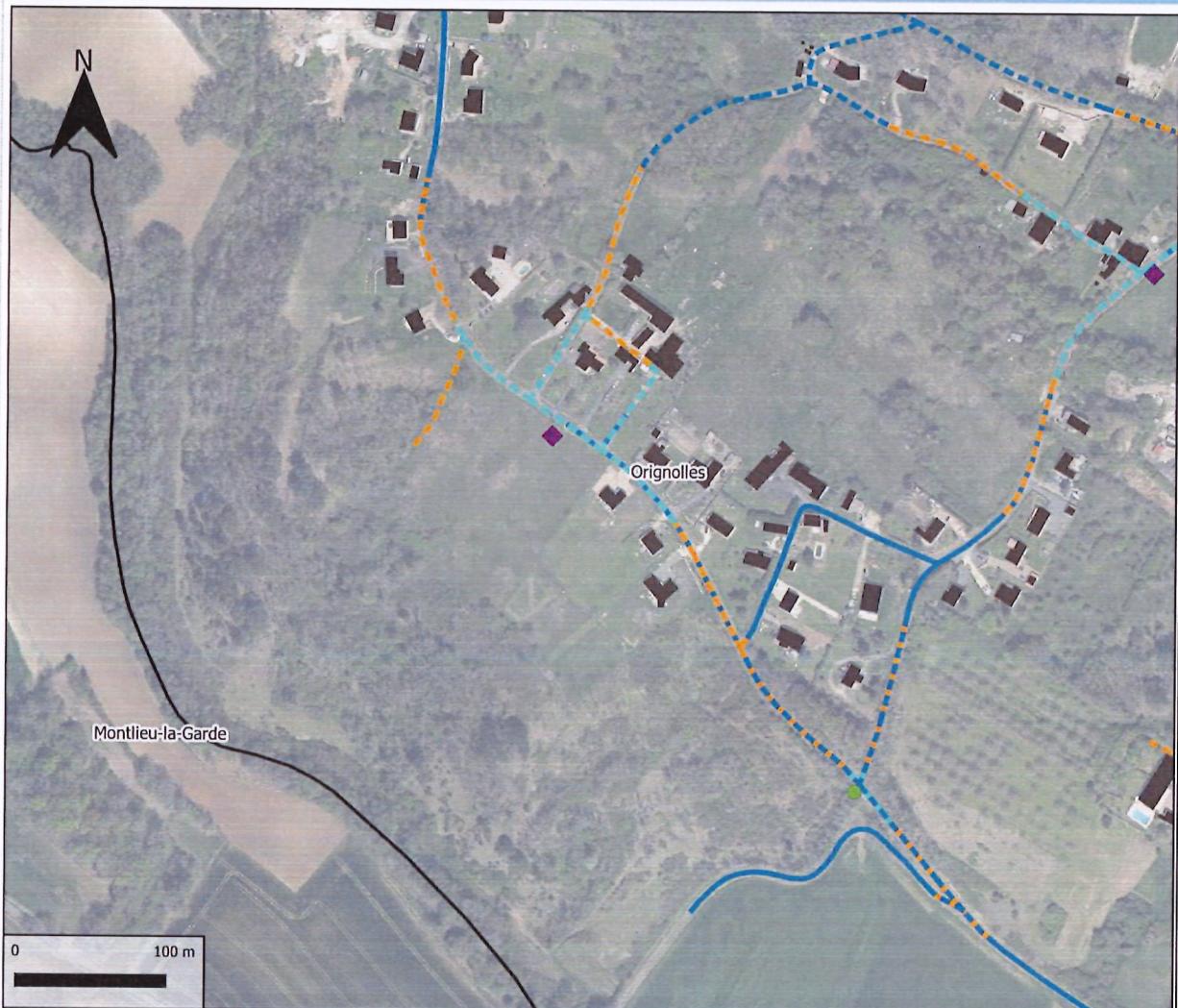
Risque le plus majorant	Habitation > 250 m ²
Préconisation	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m
Type de PEI	Citerne
Remarques	Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

exterieure 60 m³ parcelle n° B 2058

référence A 17269.0025

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°2



Localisation du PEI

Adresse	Chez le Maure
Référence cadastrale	ZC 135

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation et bâtiments agricoles non isolés $500 \text{ m}^2 < S \leq 1000 \text{ m}^2$
Préconisation	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m
Type de PEI	Citerne
Remarques	Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

Eténe 120 m³ Parcalle ZC 132 A 17269.0015
 Eténe 120 m³ Parcalle ZC 139 A 17269.0019

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°3



Localisation du PEI

Adresse	La Vallée
Référence cadastrale	OB 1154

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation < 250 m ²
Préconisation	30 m ³ /h pendant 1h (soit 30 m ³) à moins de 400 m
Type de PEI	Citerne ou aire d'aspiration (lavoir) si volume suffisant
Remarques	Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

Citerne privée / conventionnée 90m³

Parcelle B n° M45

A 17269.0020

A 17269.0021

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°4



Localisation du PEI

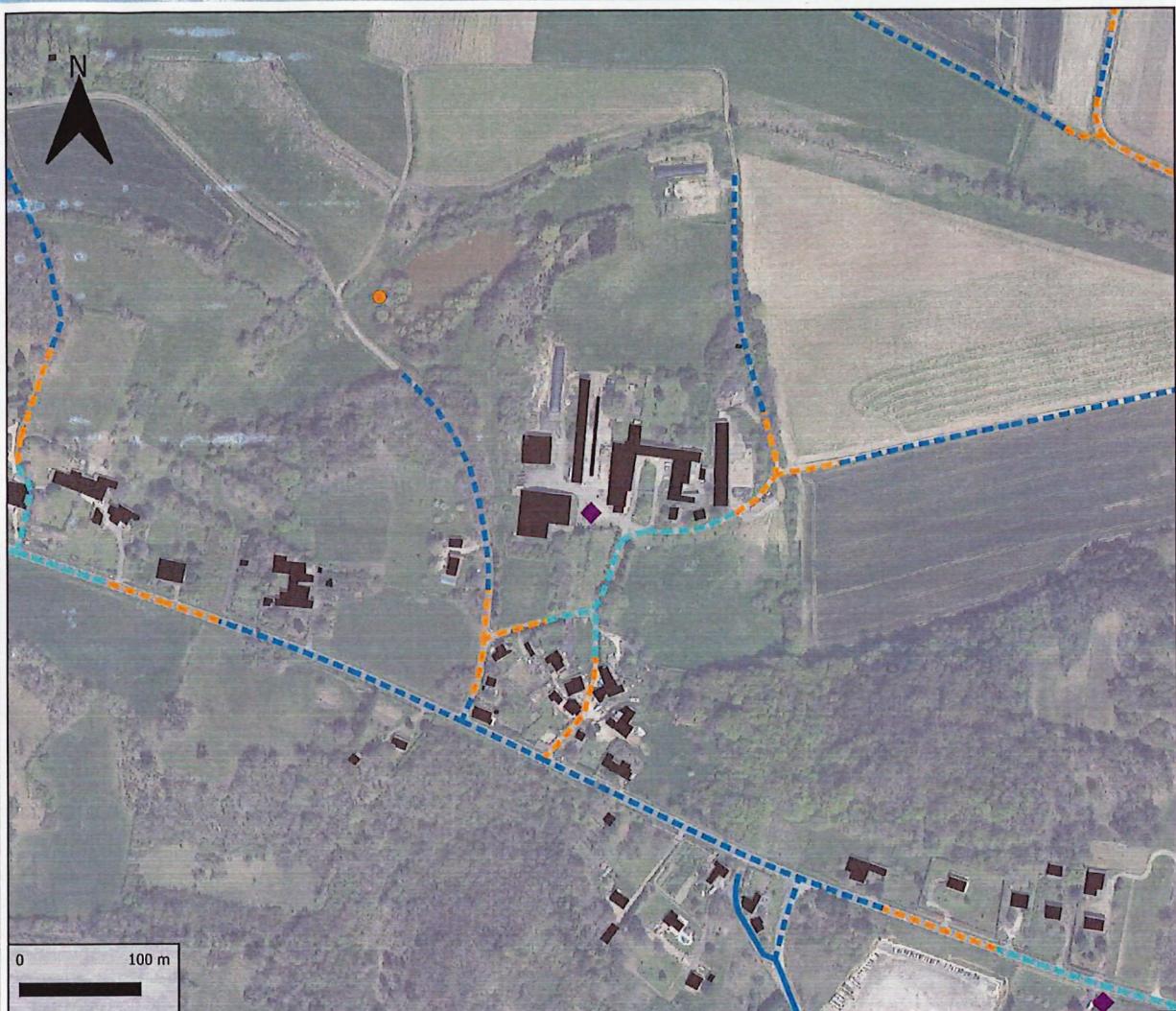
Adresse	Chez Piot / Les Sables (La Perrière abandon ?)
Référence cadastrale	ZC 51 (citerne)

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation > 250 m ²
Préconisation	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m
Type de PEI	Poteau incendie ou citerne
Remarques	Canalisation AEP Ø ≥ 80 le long de la D730. Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°5



Localisation du PEI

Adresse	Chez Vinade / Les Barbins
Référence cadastrale	OA 19 (citerne)

Informations techniques

Risque le plus majorant	Bâtiments agricoles non isolés $1000 \text{ m}^2 < S \leq 2000 \text{ m}^2$
Préconisation	60 m^3/h pendant 2h (soit 120 m^3) à moins de 200*/400m *dont la moitié de la ressource
Type de PEI	Poteau d'incendie et/ou citerne
Remarques	Canalisation AEP $\varnothing \geq 80$ le long de la D730. Aire d'aspiration variable A17269.0011 trop éloignée pour couvrir le risque majorant. Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

éiterne privée conventionnée 120 m^3
Parcelle A n°19 A 17269.00 M.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°6



Localisation du PEI

Adresse	Chez Maillard / Chez Denis
Référence cadastrale	Implantation du PEI sur la commune de Montlieu-la-Garde à privilégier
Informations techniques	
Risque le plus majorant	Habitation et bâtiments agricoles non isolés $500 \text{ m}^2 < S \leq 1000 \text{ m}^2$
Préconisation	30 m^3/h pendant 2h (soit 60 m^3) à moins de 400 m
Type de PEI	Poteau incendie ou citerne
Remarques	Canalisation AEP $\varnothing \geq 80$ le long de la D730. Si mutualisation et implantation du PEI sur Montlieu-la-Garde possibilité de couvrir le Cluzeau, le Fauconnier. Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

Poteau incendie implanté sur la commune de Montlieu la garde.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°7



Localisation du PEI

Adresse Le Got

Référence cadastrale WA 345

Informations techniques

Risque le plus majorant Habitation < 250 m²

Préconisation 30 m³/h pendant 1h (soit 30 m³) à moins de 400 m

Type de PEI Citerne

Remarques Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

Citerne Privée conventionnée 40 m³

WA n° 361

A 17269.0018

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°8



Localisation du PEI

Adresse	La Pallud / Pimelot (Montlieu-la-Garde)
---------	---

Référence cadastrale	A mi-distance entre les 2 villages
----------------------	------------------------------------

Informations techniques

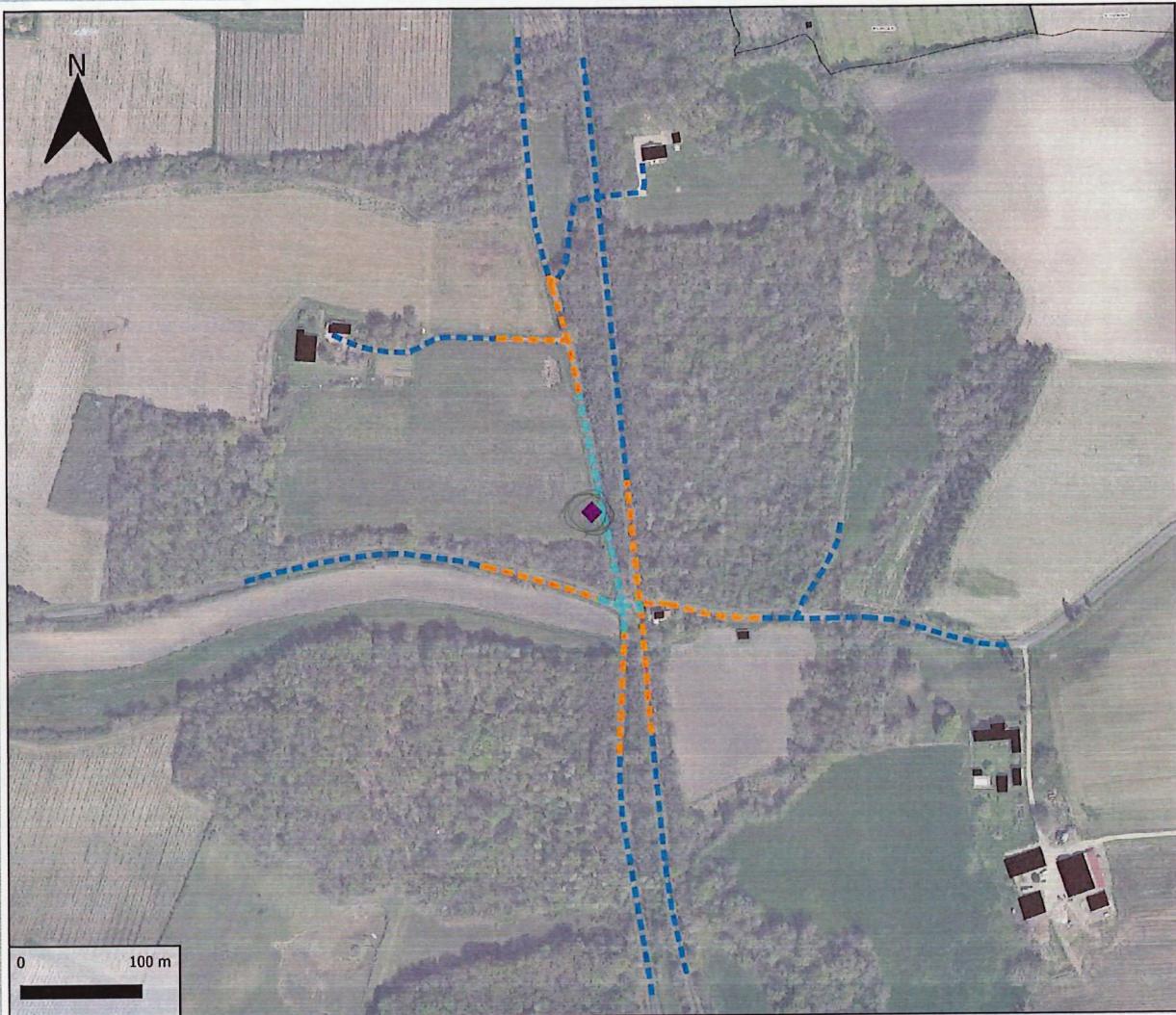
Risque le plus majorant	Habitation > 250 m ²
Préconisation	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m
Type de PEI	Citerne
Remarques	Citerne A17269.0018 privée de 44 m ³ . Mutualiser la ressource en eau avec la commune de Montlieu-la-Garde. Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

Citerne Privé homs

A 17269. 0018

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°9



Localisation du PEI

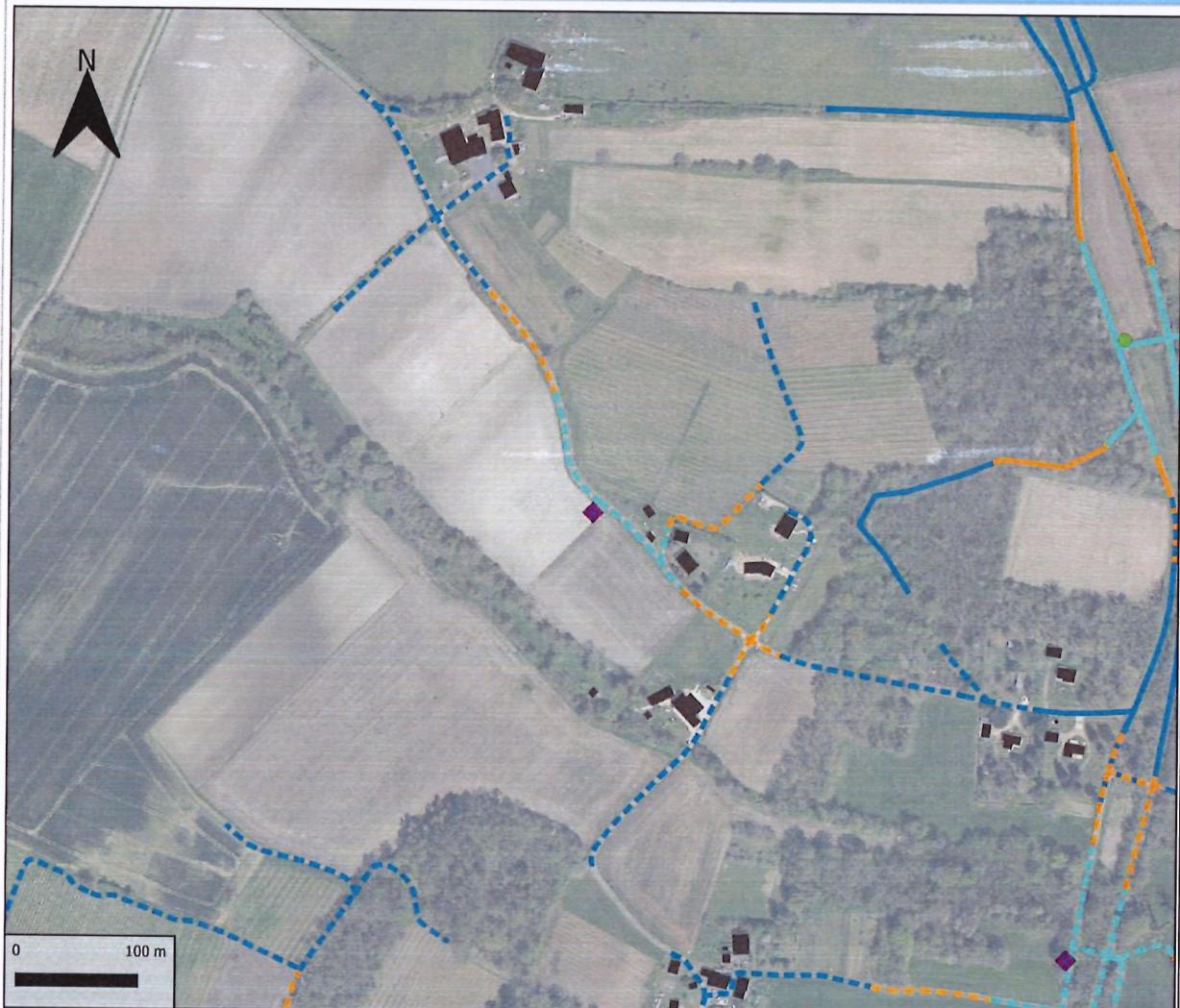
Adresse	Le Pré Magou / Chez Brochard et Beauregard (Montlieu-la-Garde)
Référence cadastrale	OC 625 (Citerne Montlieu-la-Garde)

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation < 250 m ²
Préconisation	30 m ³ /h pendant 1h (soit 30 m ³) à moins de 400 m
Type de PEI	Poteau d'incendie et/ou citerne
Remarques	Canalisation AEP Ø ≥ 80 le long de la D259. Mutualiser le PEI avec la commune de Montlieu-la-Garde. Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°10



Localisation du PEI

Adresse	Chez Bouyer / Le Riou
Référence cadastrale	WB 134

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation et bâtiment agricole non isolés $500 \text{ m}^2 < S \leq 1000 \text{ m}^2$
Préconisation	30 m^3/h pendant 2h (soit 60 m^3) à moins de 400 m
Type de PEI	Citerne
Remarques	Pièce d'eau au Sud-Ouest du lieu-dit, trop éloignée de la voie carrossable. Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°11



Localisation du PEI

Adresse	Fleuranceau / La Petite Brande
Référence cadastrale	WB 303 / WB 304 (citerne)

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation et bâtiment agricole non isolés $500 \text{ m}^2 < S \leq 1000 \text{ m}^2$
Préconisation	30 m^3/h pendant 2h (soit 60 m^3) à moins de 400 m
Type de PEI	Poteau incendie ou citerne
Remarques	Canalisation AEP $\varnothing \geq 80$ le long de la D259. Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°12



Localisation du PEI

Adresse	Chez Berland
Référence cadastrale	OA 1179

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation > 250 m ²
Préconisation	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m
Type de PEI	Citerne ou aire d'aspiration
Remarques	Pièce d'eau (lavoir) au Nord de la D730. Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°13



Localisation du PEI

Adresse	Coopérative agricole
Référence cadastrale	ZD 72 (citerne)

Informations techniques

Risque le plus majorant	Bâtiments non isolés par aire libre de 10 m. $1000 \text{ m}^2 < S \leq 2000 \text{ m}^2$ / (ICPE*)
Préconisation	60 m^3/h pendant 2h (soit 120 m^3) à moins de 200*/400m *dont la moitié de la ressource
Type de PEI	Poteau incendie ou citerne
Remarques	Canalisation AEP $\varnothing \geq 80$ le long de la D259. En cas d'implantation d'un poteau incendie créer une voirie coupant la piste cyclable. Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI. *Le RDDECI ne formule pas de prescriptions aux exploitants des ICPE.

externe du bâti
900 m^3

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°14



Localisation du PEI

Adresse	Le Petit Félit
---------	----------------

Référence cadastrale	Zone boisée
----------------------	-------------

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation > 250 m ²
-------------------------	---------------------------------

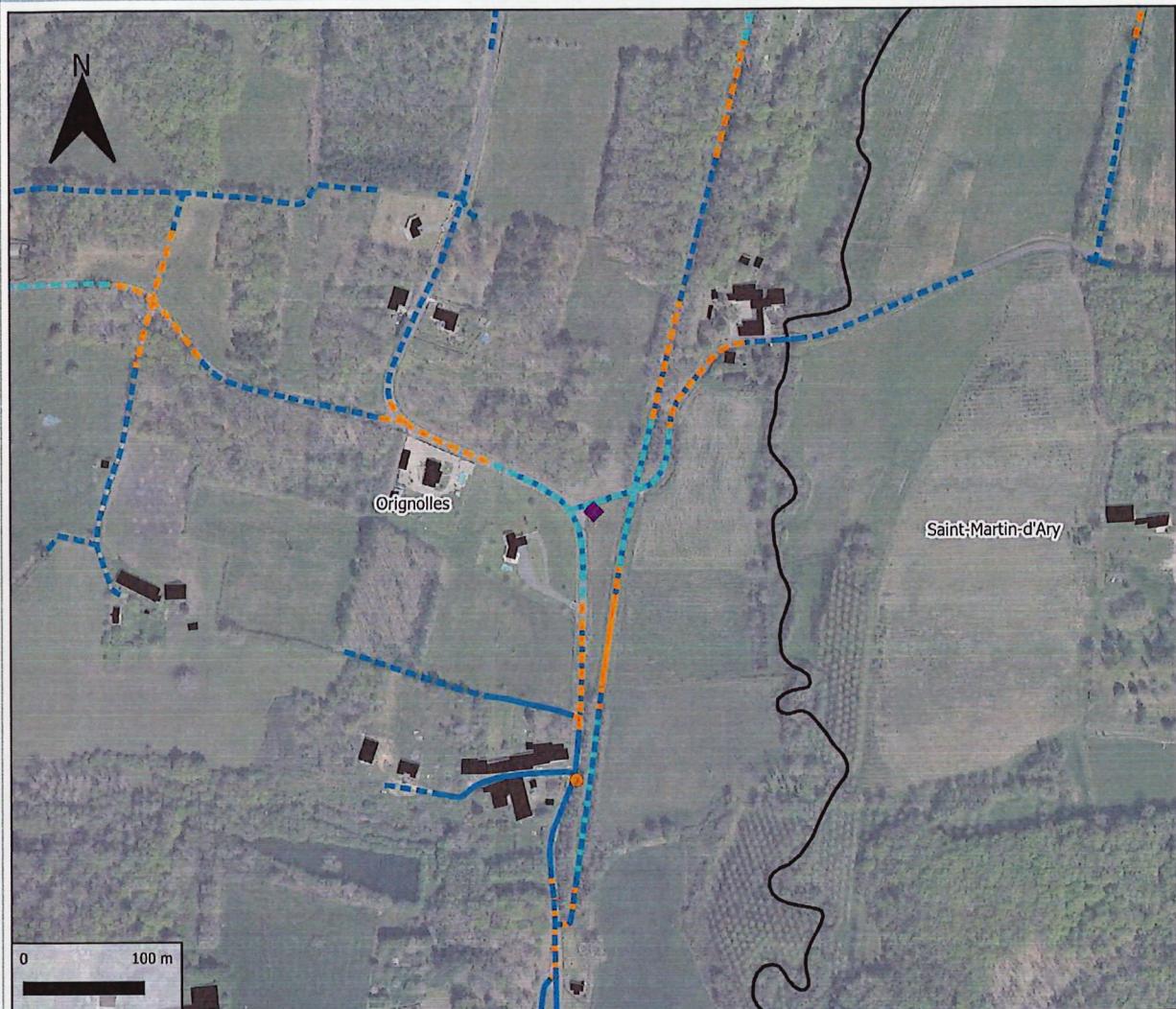
Préconisation	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m
---------------	--

Type de PEI	Poteau incendie ou citerne
-------------	----------------------------

Remarques	Canalisation AEP Ø ≥ 80 . Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.
-----------	--

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°15



Localisation du PEI

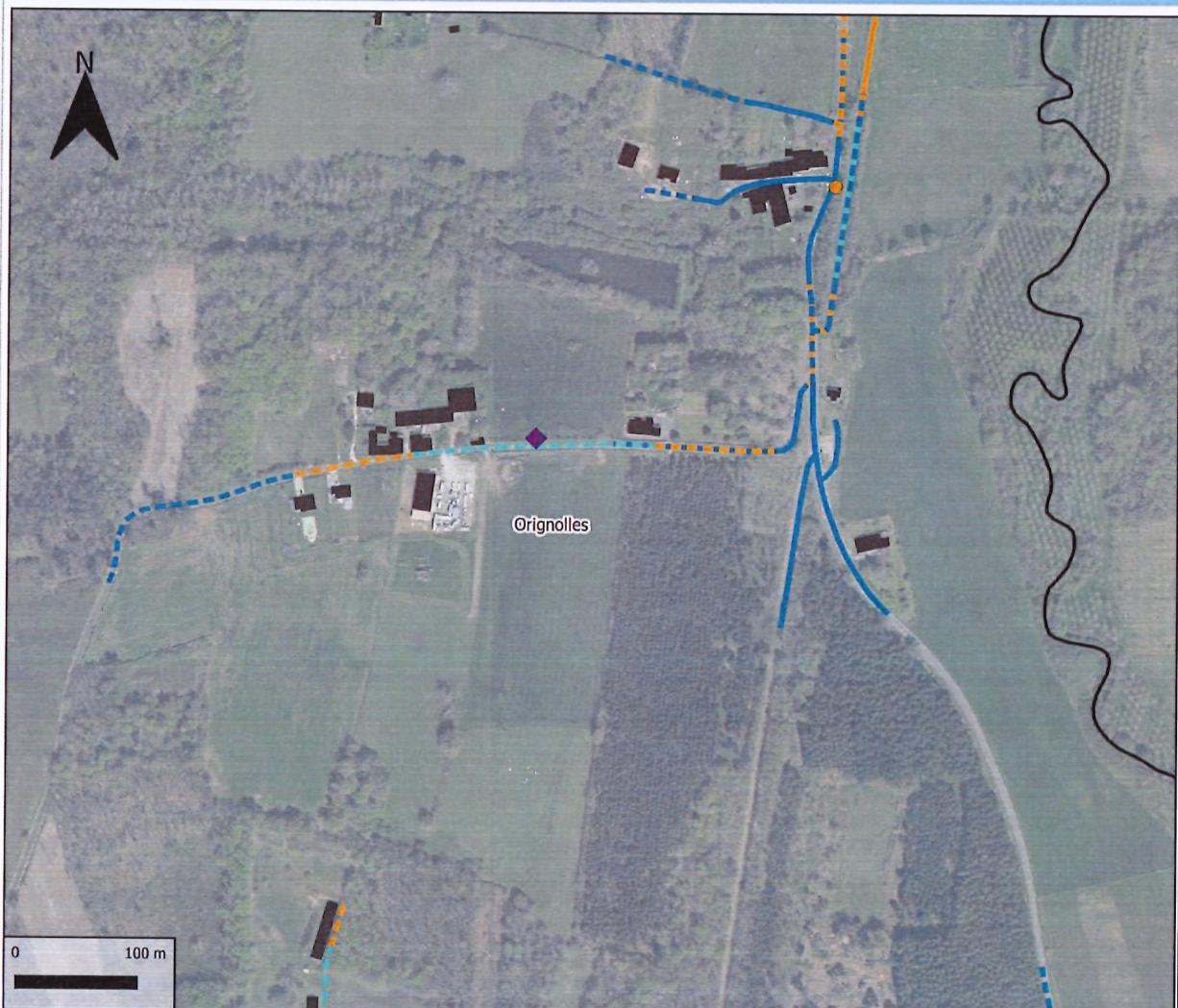
Adresse	Félit / route Terres de Chez Furet
Référence cadastrale	ZE 89

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation > 250 m ²
Préconisation	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m
Type de PEI	Poteau incendie ou citerne
Remarques	Canalisation AEP Ø ≥ 80 . Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°16



Localisation du PEI

Adresse	Chez Passereau
---------	----------------

Référence cadastrale	ZE 96
----------------------	-------

Informations techniques

Risque le plus majorant	Bâtiment artisanal $250 \text{ m}^2 < S \leq 1000 \text{ m}^2$
-------------------------	--

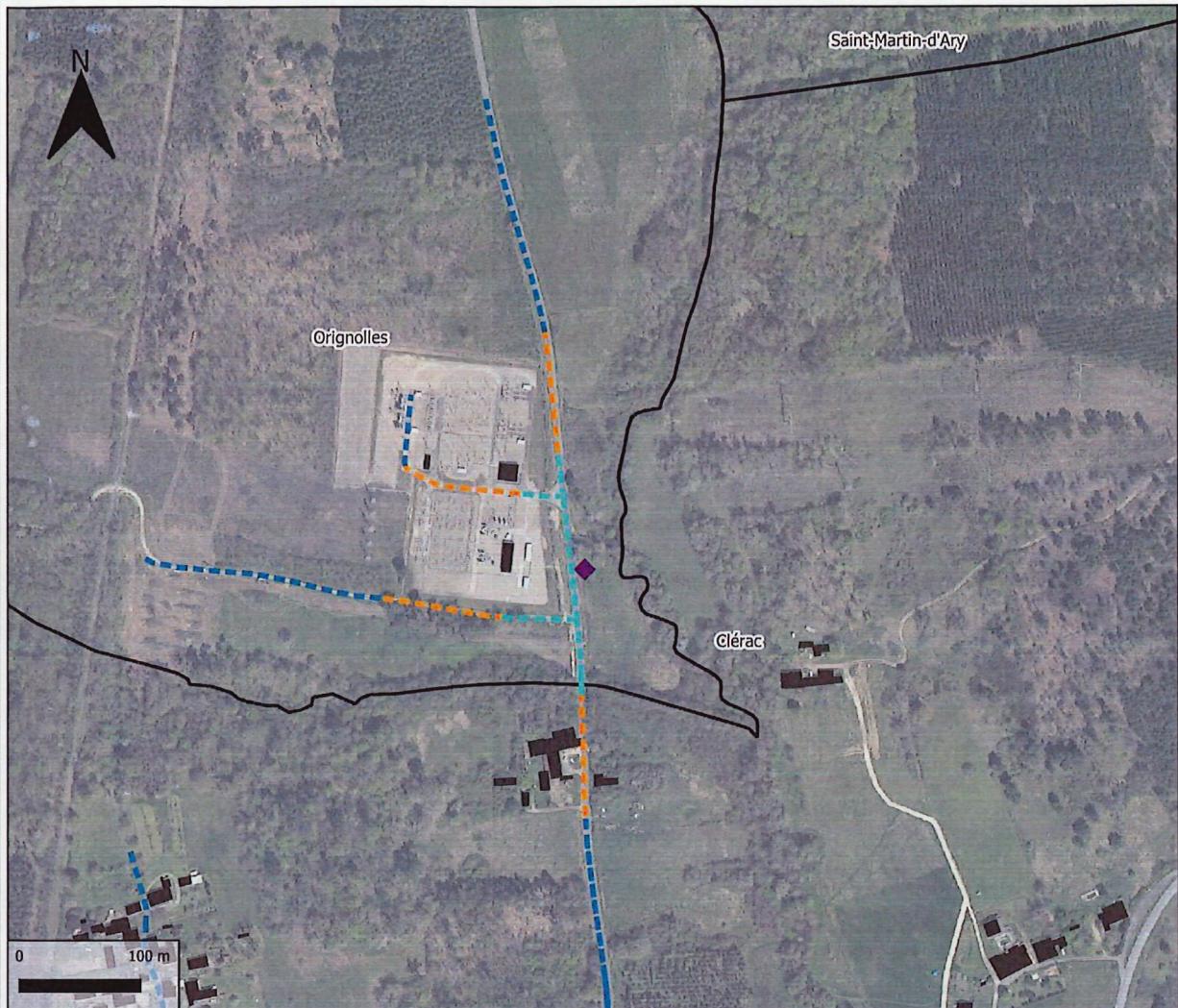
Préconisation	60 m^3/h pendant 2h (soit 120 m^3) à moins de 200 m
---------------	---

Type de PEI	Citerne
-------------	---------

Remarques	Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.
-----------	---

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°17



Localisation du PEI

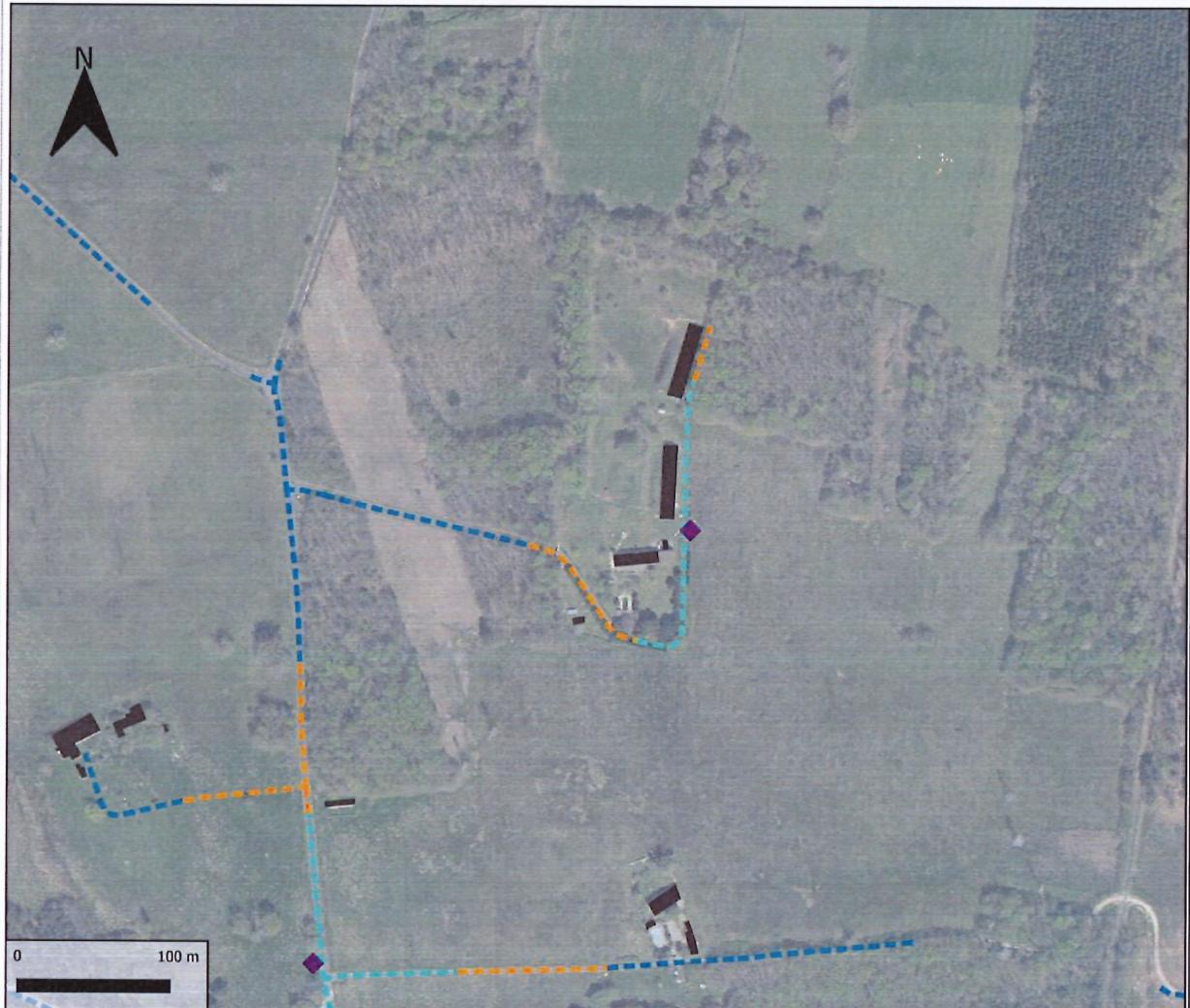
Adresse	La Motte
Référence cadastrale	

Informations techniques

Risque le plus majorant	Poste de transformation électrique / (ICPE*) ?
Préconisation	?
Type de PEI	Poteau incendie ou citerne
Remarques	Canalisation AEP Ø ≥ 80 le long de la D134. Possibilité de couvrir le lieu-dit Goguet sur la commune de Clérac. Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°18



Localisation du PEI

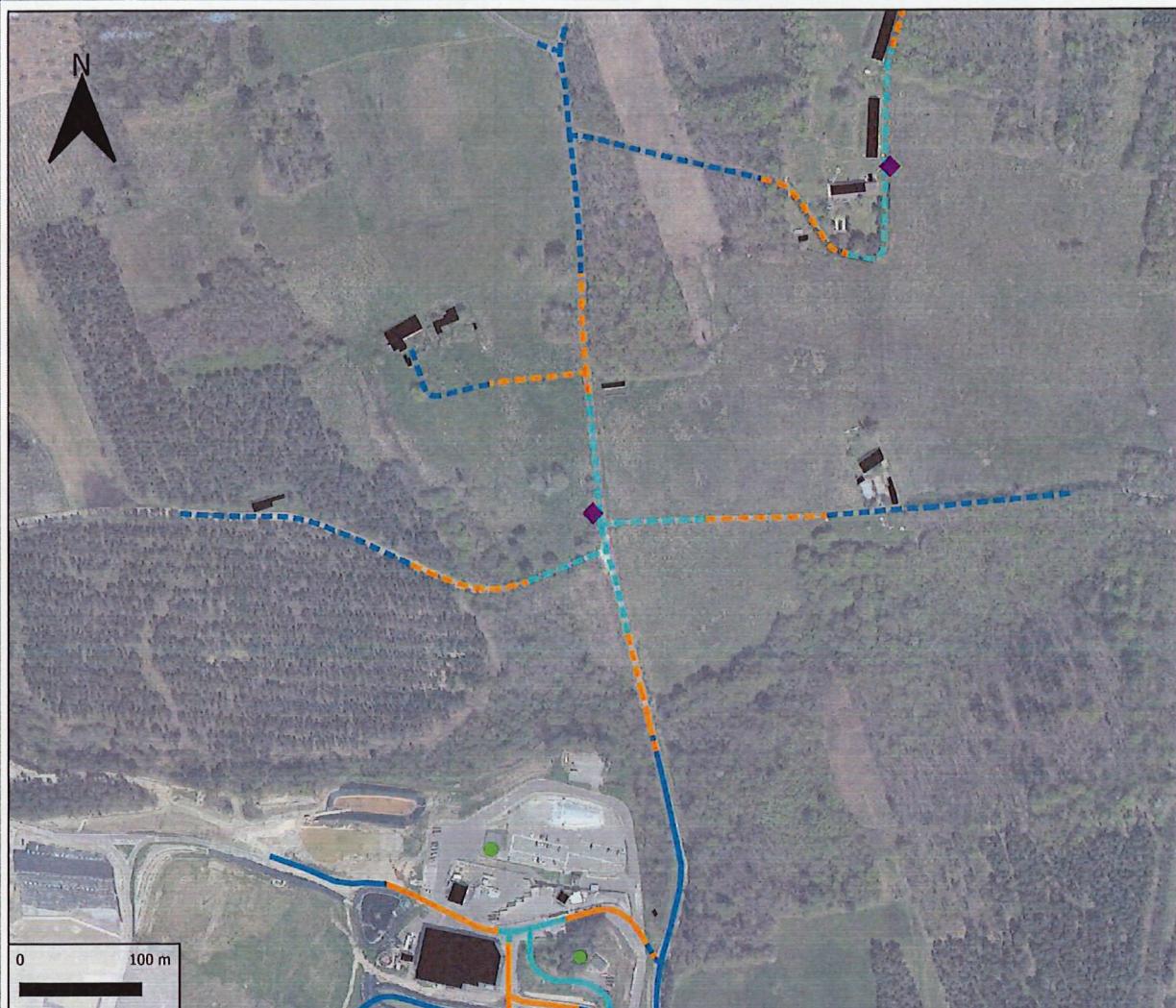
Adresse	Chez Passereau Sud <i>Morisset</i>
Référence cadastrale	ZK 26

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation > 250 m ² / (ICPE*) élevage ?
Préconisation	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m
Type de PEI	Citerne
Remarques	Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI. *Le RDDECI ne formule pas de prescriptions aux exploitants des ICPE.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°19



Localisation du PEI

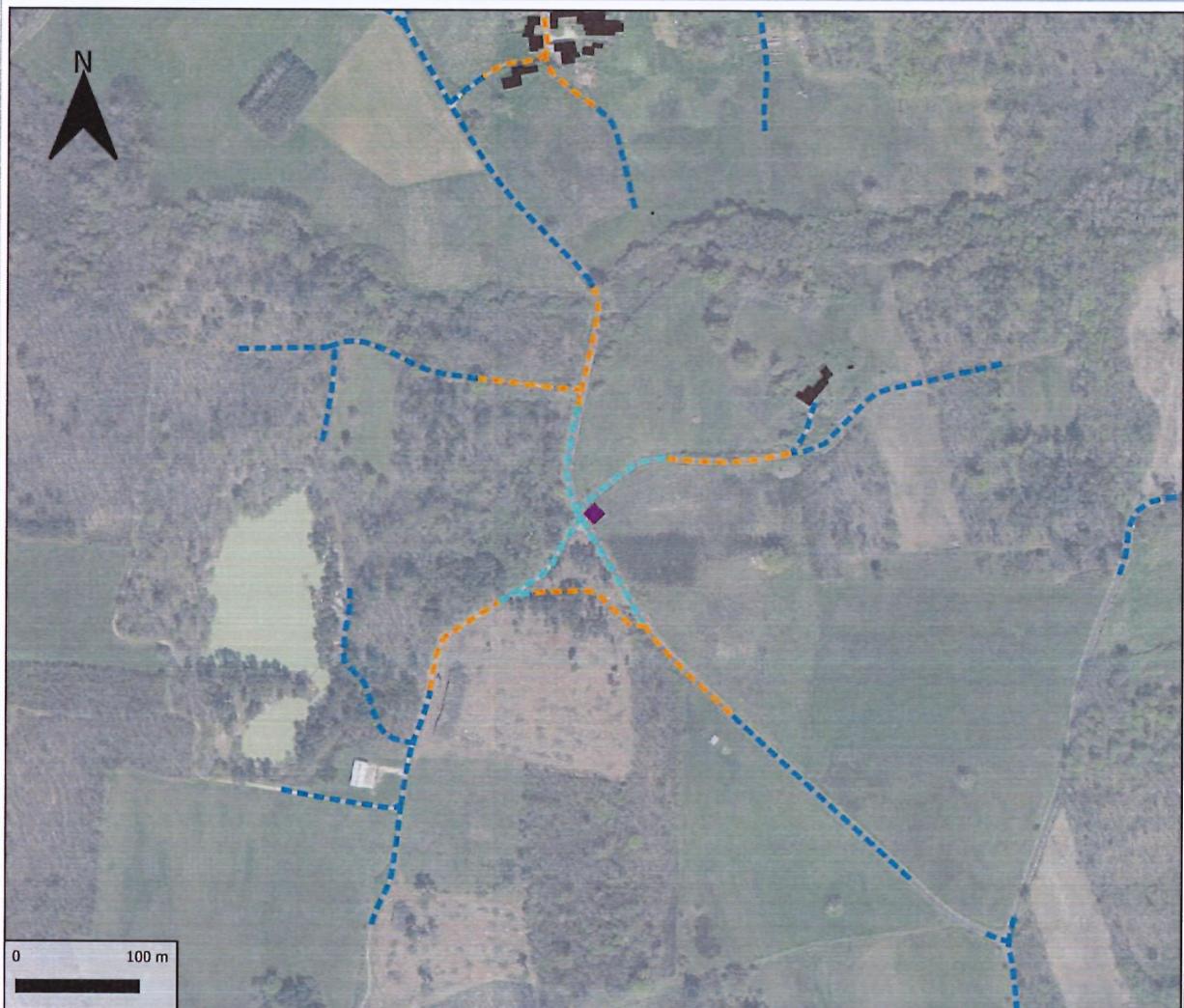
Adresse	Morisset / La Vergne / Beauregard (ruine ?)
Référence cadastrale	ZK 35

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation > 250 m ²
Préconisation	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m
Type de PEI	Citerne
Remarques	Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°20



Localisation du PEI

Adresse	Chez Tureau
---------	-------------

Référence cadastrale	ZK 1
----------------------	------

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation < 250 m ²
-------------------------	---------------------------------

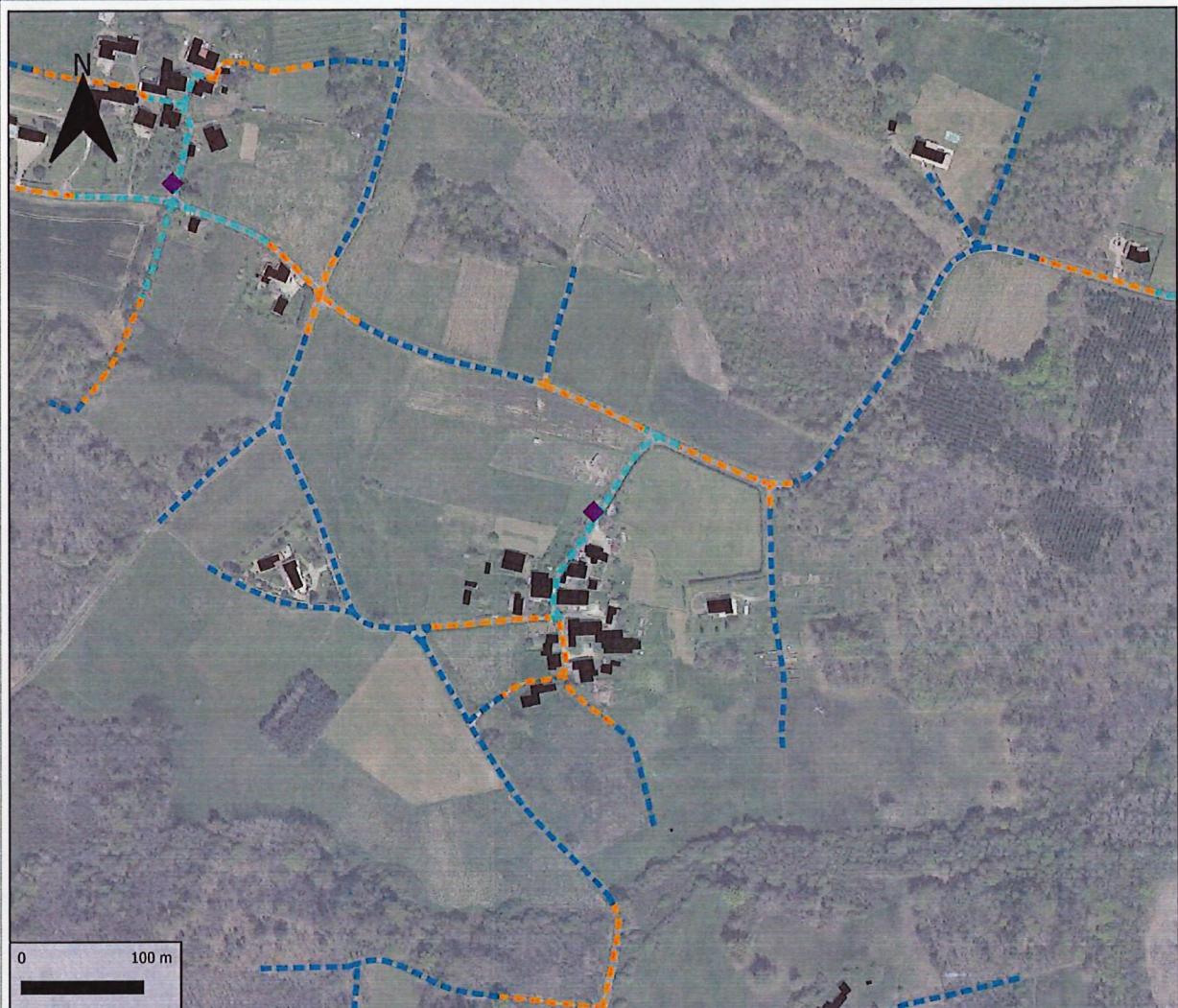
Préconisation	30 m ³ /h pendant 1h (soit 30 m ³) à moins de 400 m
---------------	--

Type de PEI	Citerne
-------------	---------

Remarques	Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.
-----------	---

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°21



Localisation du PEI

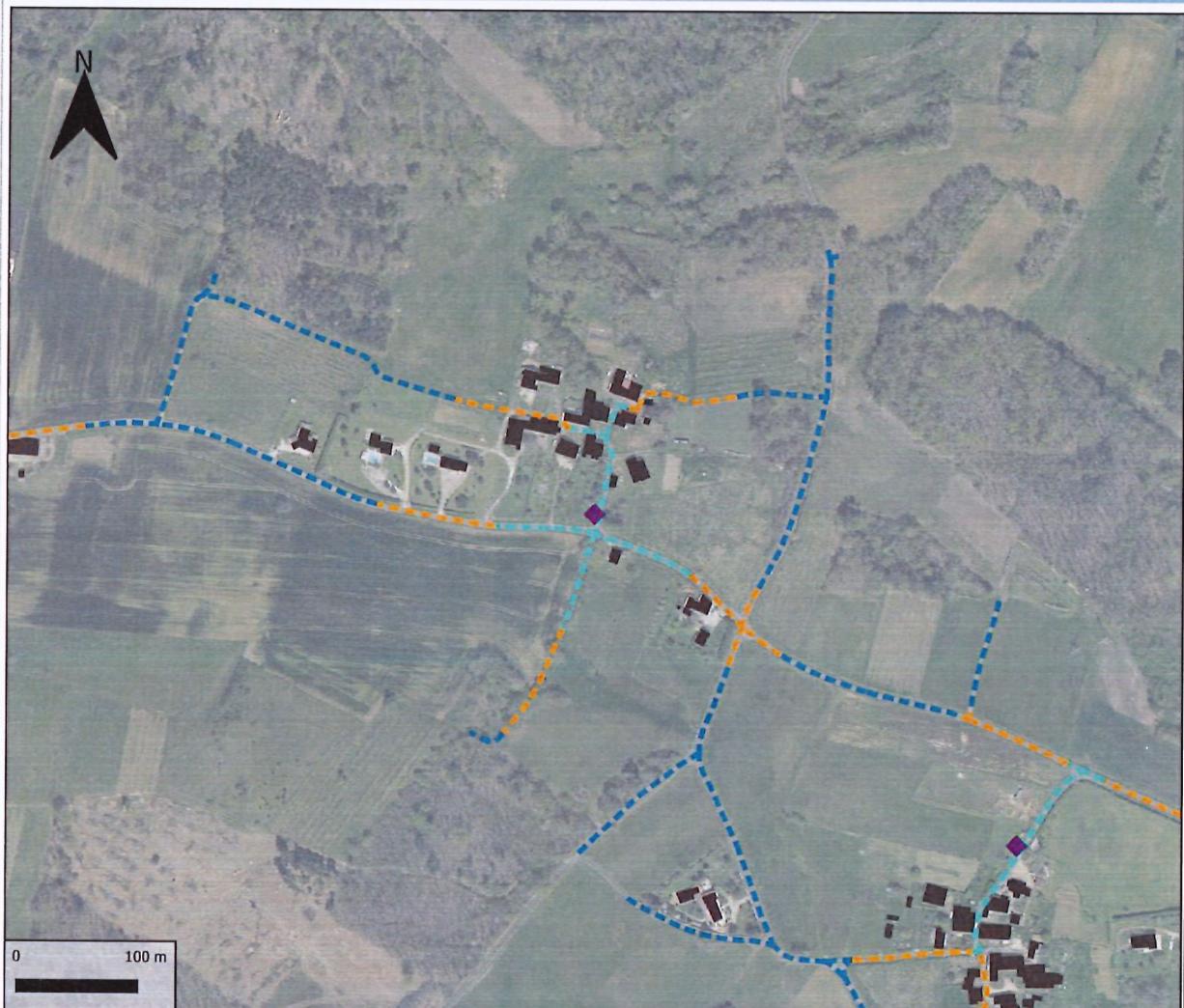
Adresse	Sauvine / Près de Sauvine
Référence cadastrale	ZE 120 / ZE 122

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitations et bâtiments agricoles non isolés $500 \text{ m}^2 < S \leq 1000 \text{ m}^2$
Préconisation	30 m^3/h pendant 2h (soit 60 m^3) à moins de 400 m
Type de PEI	Citerne
Remarques	Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°22



Localisation du PEI

Adresse	Chez les Rois / Près de Chez les Rois
Référence cadastrale	OD 1437

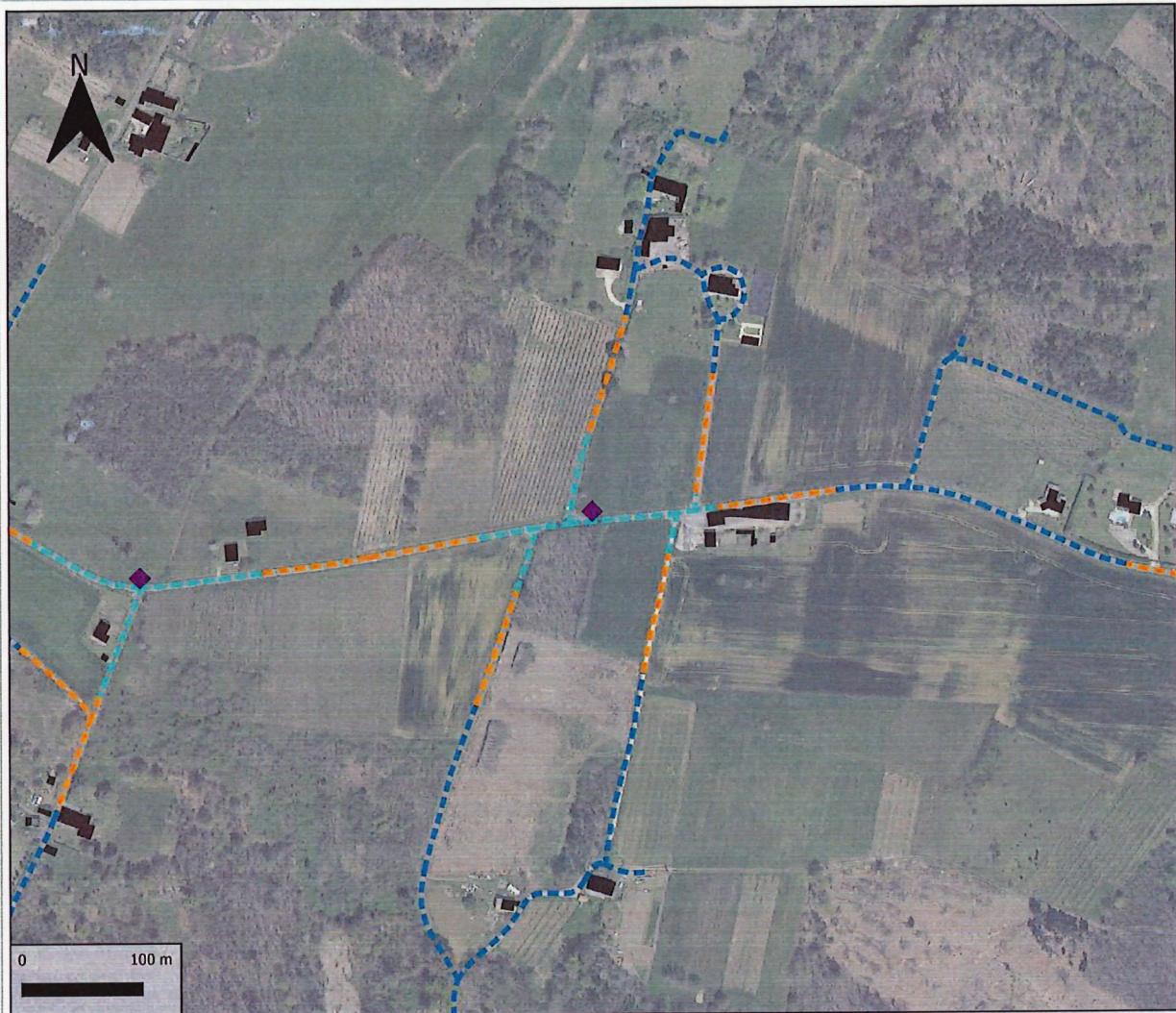
Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitations et bâtiments agricoles non isolés $500 \text{ m}^2 < S \leq 1000 \text{ m}^2$
Préconisation	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m
Type de PEI	Citerne
Remarques	Petite pièce d'eau trop proche des constructions. caractéristiques ? Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

éteinte en cours d'implantation
Parcelle n° ZE 4

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°23



Localisation du PEI

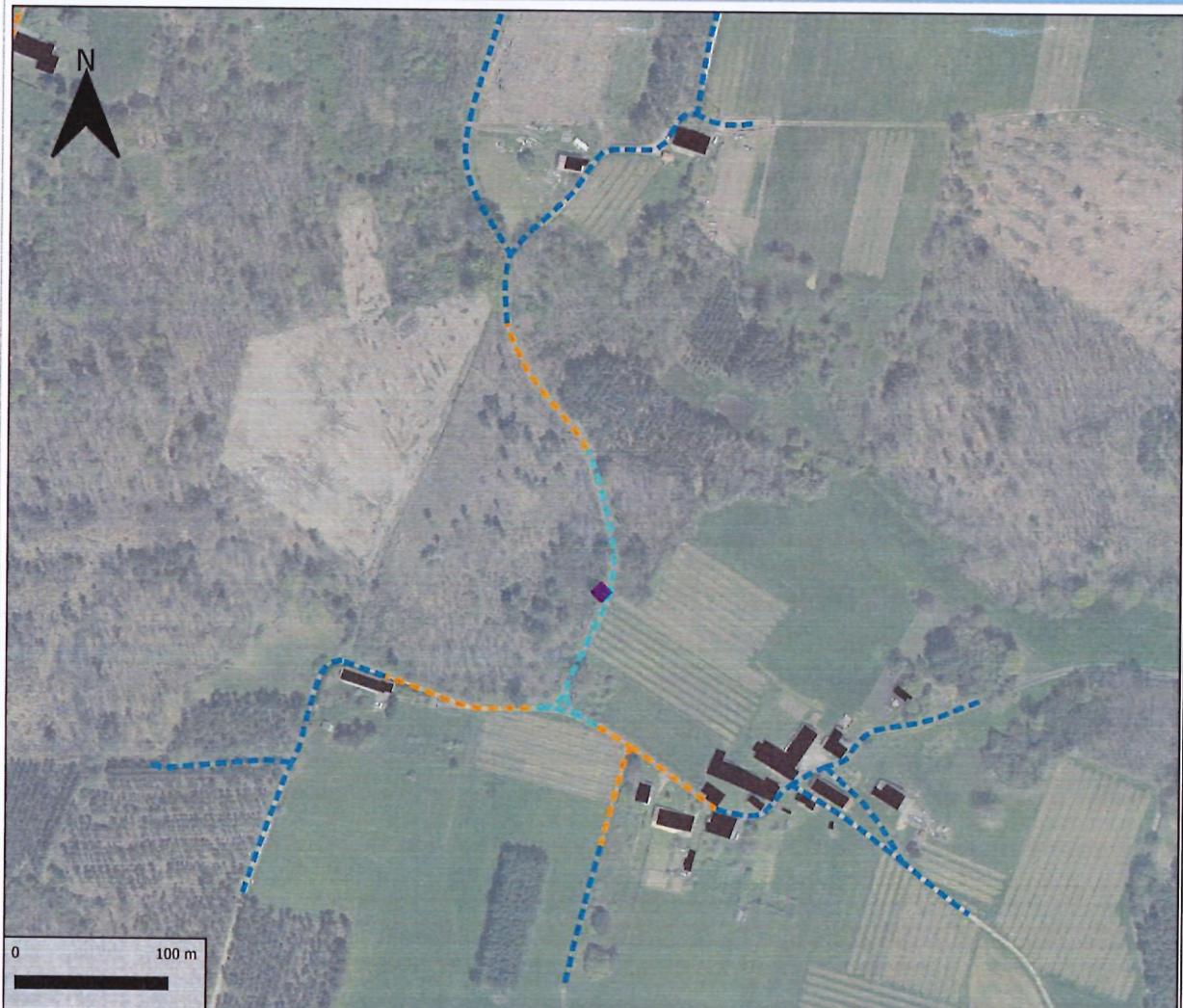
Adresse	Chez Piaud / Bellevue
Référence cadastrale	OD 1301

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation > 250 m ²
Préconisation	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m
Type de PEI	Citerne
Remarques	Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°24



Localisation du PEI

Adresse	Chez Ouvrard / La Jourdaine
Référence cadastrale	OD 368 / OD 374

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitations et bâtiments agricoles non isolés $500 \text{ m}^2 < S \leq 1000 \text{ m}^2$
Préconisation	30 m^3/h pendant 2h (soit 60 m^3) à moins de 400 m
Type de PEI	Citerne
Remarques	Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°25



Localisation du PEI

Adresse	La Vaure / Les Tilleuls / Les Barres / Saint-Félix
Référence cadastrale	ZH 6

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation et bâtiments agricoles non isolés $500 \text{ m}^2 < S \leq 1000 \text{ m}^2$
Préconisation	30 m^3/h pendant 2h (soit 60 m^3) à moins de 400 m
Type de PEI	Citerne
Remarques	Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°26



Localisation du PEI

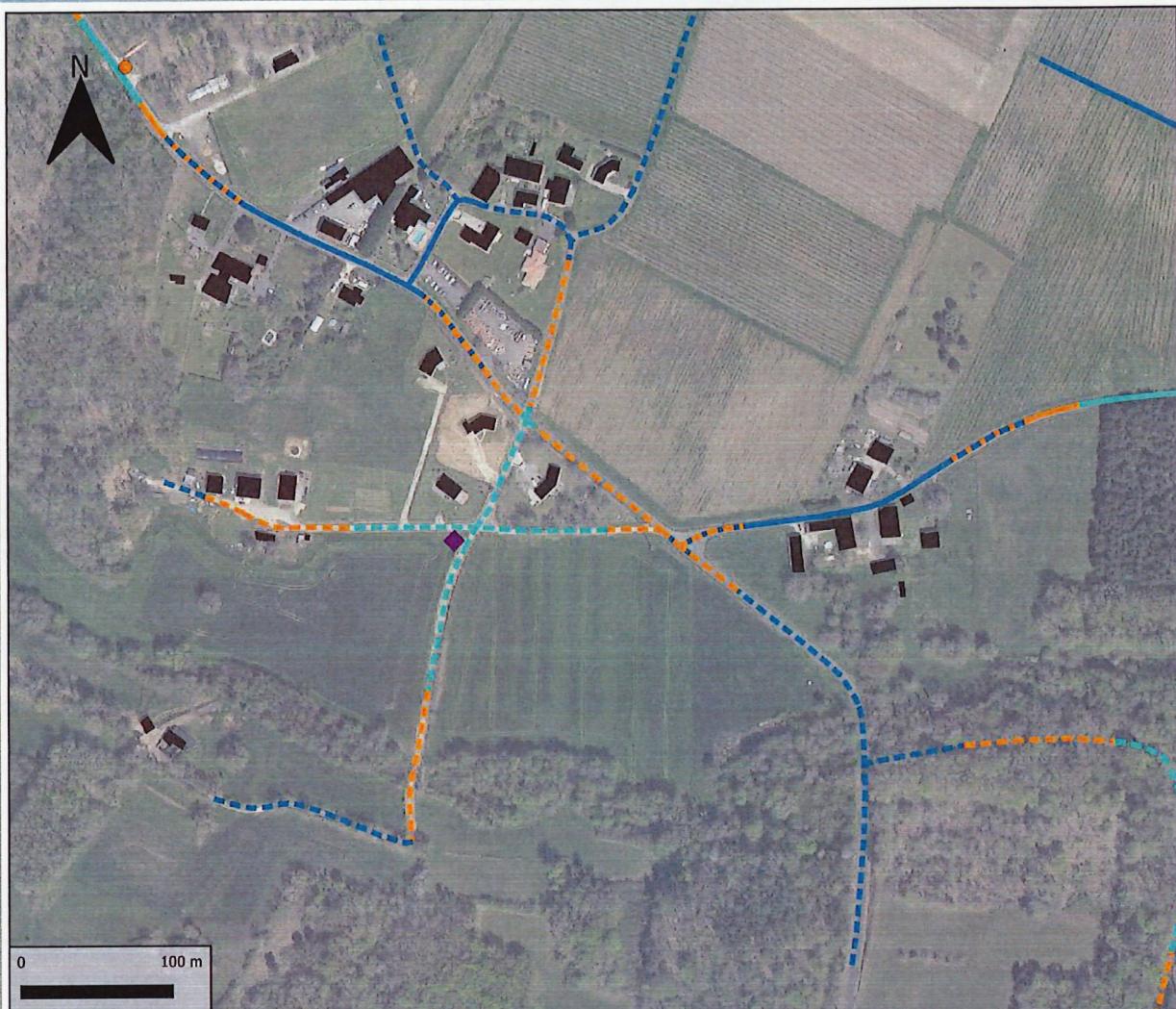
Adresse	Chez Vendôme / La Goyonne / Chez Ballanger
Référence cadastrale	ZE 14

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation > 250 m ²
Préconisation	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m
Type de PEI	Citerne
Remarques	Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°27



Localisation du PEI

Adresse	Chez Rozan / La Sourde
---------	------------------------

Référence cadastrale	ZD 89
----------------------	-------

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation > 250 m ²
Préconisation	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m
Type de PEI	Citerne
Remarques	Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°28



Localisation du PEI

Adresse	La Tuilerie
Référence cadastrale	ZB 27

Informations techniques

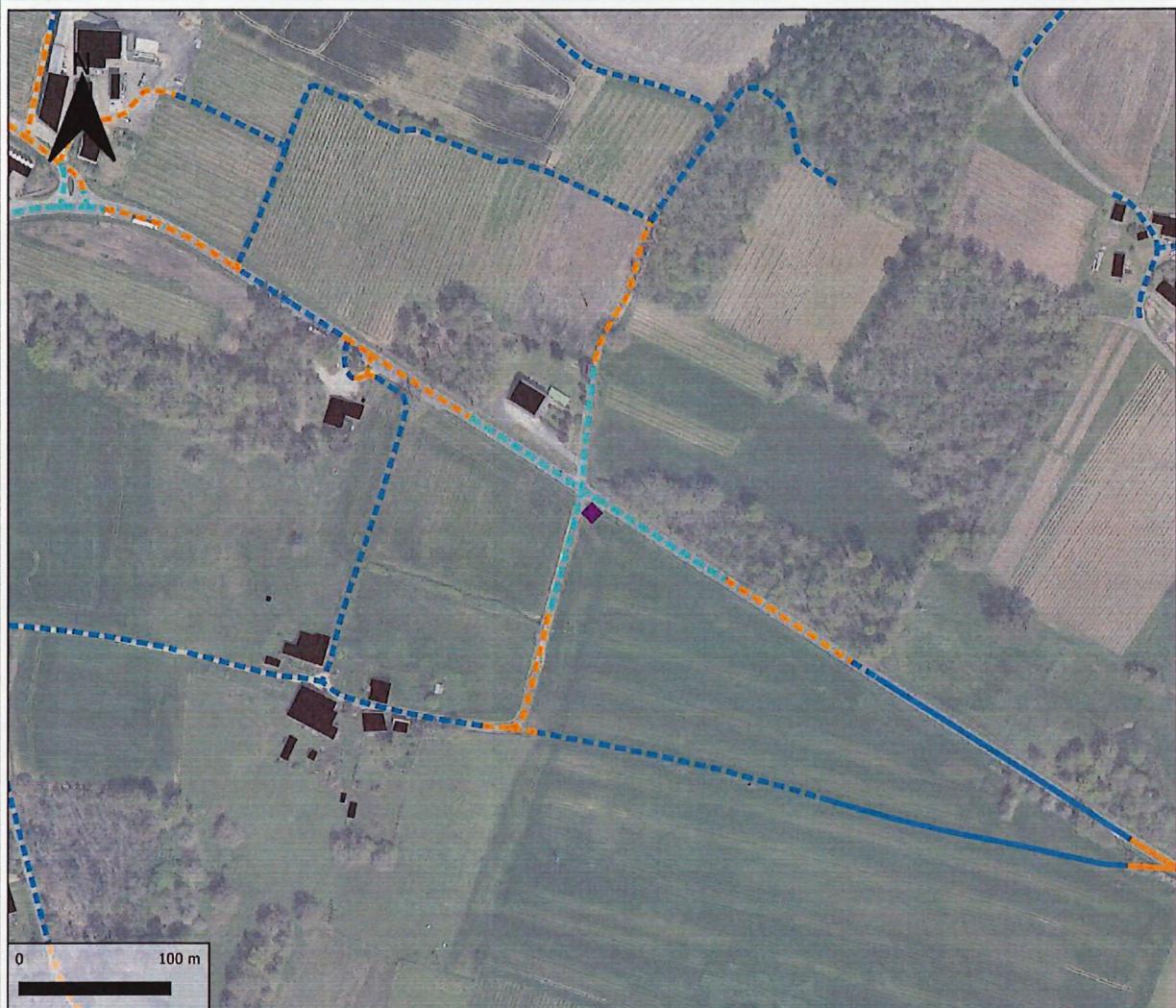
Risque le plus majorant	Habitations et bâtiments agricoles non isolés $500 \text{ m}^2 < S \leq 1000 \text{ m}^2$ / (ICPE*) bétail
Préconisation	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m
Type de PEI	Citerne
Remarques	Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI. *Le RDDECI ne formule pas de prescriptions aux exploitants des ICPE.

citerne 60m³ Parcalle B 2060

A 17269-0023.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°29



Localisation du PEI

Adresse Le Maine / Les Nauves

Référence cadastrale ZB 34

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation et bâtiments agricoles non isolés $500 \text{ m}^2 < S \leq 1000 \text{ m}^2$ / (ICPE*) bétail
Préconisation	30 m^3/h pendant 2h (soit 60 m^3) à moins de 400 m
Type de PEI	Citerne
Remarques	Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

Fiche projet - n°30



Localisation du PEI

Adresse	Chez Terou / Chez Boiteau
---------	---------------------------

Référence cadastrale	ZB 14 (citerne)
----------------------	-----------------

Informations techniques

Risque le plus majorant	Bâtiments agricoles non isolés $1000 \text{ m}^2 < S \leq 2000 \text{ m}^2$ / (ICPE*) distillerie
Préconisation	60 m^3/h pendant 2h (soit 120 m^3) à moins de 200*/400m *dont la moitié de la ressource
Type de PEI	Aire d'aspiration permanente ou citerne
Remarques	Aire d'aspiration permanente et privée A17269.0012 à rendre conforme au RDDECI, et à conventionner. Solliciter une nouvelle reconnaissance opérationnelle initiale auprès du SDIS. *Le RDDECI ne formule pas de prescriptions aux exploitants des ICPE.

l'airene 250 m^2 privée / conventionné
A 17269. 0012

COMMUNE D'ORIGNOLLES**Fiche projet - n°31****Localisation du PEI**

Adresse	Rue de la Pierrière
Référence cadastrale	OA 1189 (citerne)

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation < 250 m ²
Préconisation	30 m ³ /h pendant 1h (soit 30 m ³) à moins de 400 m
Type de PEI	Poteau incendie ou citerne
Remarques	Canalisation AEP Ø ≥ 80 le long de la D730. Le PEI doit répondre aux fiches techniques du RDDECI.

COMMUNE D'ORIGNOLLES**Fiche projet - n°32****Localisation du PEI**

Adresse	Rue de l'ancienne ligne CFD
Référence cadastrale	

Informations techniques

Risque le plus majorant	Bâtiments artisanaux-industrielles	S ≈ 3000 m ²	/	(ICPE*) entrepôts
Préconisation	se reporter à l'étude du SDIS 17			
Type de PEI	Citerne(s)			
Remarques				

7 – Carte des zones non couvertes par la DECI existante.

Cf. Annexe 1 (format A0).

8 – Tableau de synthèse priorisant les projets de points d'eau incendie (PEI)

Numéros de projets, classés en fonction de la priorité	Adresse	Risque le plus majorant	Préconisations	Type de PEI
ok fait	Les Planches Larges / Le Marais / Cité des Trois Pins	Habitation > 250 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Citerne
ok fait	Chez le Maure	Habitation et bâtiments agricoles non isolés 500 m ² < S ≤ 1000 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Citerne
ok fait	La Vallée	Habitation < 250 m ²	30 m ³ /h pendant 1h (soit 30 m ³) à moins de 400 m	Citerne ou aire d'aspiration
✓	Chez Piot / Les Sables	Habitation > 250 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Poteau incendie ou citerne
ok fait	Chez Vinade / Les Barbins	Bâtiments agricoles non isolés 1000 m ² < S ≤ 2000 m ²	60 m ³ /h pendant 2h (soit 120 m ³) à moins de 200*/400m *dont la moitié de la ressource	Poteau d'incendie et/ou citerne
ok fait Poteau 110	Chez Maillard / Chez Denis	Habitation et bâtiments agricoles non isolés 500 m ² < S ≤ 1000 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Poteau incendie ou citerne
ok fait	Le Got	Habitation < 250 m ²	30 m ³ /h pendant 1h (soit 30 m ³) à moins de 400 m	Citerne
ok fait	La Pallud / Pimelot (Montlieu-la-Garde)	Habitation > 250 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Citerne
✓	Le Pré Magou / Chez Brochard et Beauregard (Montlieu-la-Garde)	Habitation < 250 m ²	30 m ³ /h pendant 1h (soit 30 m ³) à moins de 400 m	Poteau d'incendie et/ou citerne
✓	Chez Bouyer / Le Riou	Habitation et bâtiment agricole non isolés 500 m ² < S ≤ 1000 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Citerne
✓	Fleuranceau / La Petite Brande	Habitation et bâtiment agricole non isolés 500 m ² < S ≤ 1000 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Poteau incendie ou citerne
✓	Chez Berland	Habitation > 250 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Citerne ou aire d'aspiration
Convent abre du village	Coopérative agricole	Bâtiments non isolés par aire libre de 10 m.	60 m ³ /h pendant 2h (soit 120 m ³) à moins de	Poteau incendie ou citerne

		1000 m ² < S ≤ 2000 m ²	200*/400m *dont la moitié de la ressource	
✓	Le Petit Félit	Habitation > 250 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Poteau incendie ou citerne
	Félit / route Terres de Chez Furet	Habitation > 250 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Poteau incendie ou citerne
✓	Chez Passereau	Bâtiment artisanal 250 m ² < S ≤ 1000 m ²	60 m ³ /h pendant 2h (soit 120 m ³) à moins de 200 m	Citerne
✓	La Motte	Poste de transformation électrique		
✓	Chez Passereau Sud	Habitation > 250 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Citerne
✓	Morisset / La Vergne	Habitation > 250 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Citerne
	Chez Tureau	Habitation < 250 m ²	30 m ³ /h pendant 1h (soit 30 m ³) à moins de 400 m	Citerne
<i>utile en eaux d'implantation</i>		Sauvine / Près de Sauvine	Habitations et bâtiments agricoles non isolés 500 m ² < S ≤ 1000 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m
✓	Chez les Rois / Près de Chez les Rois	Habitations et bâtiments agricoles non isolés 500 m ² < S ≤ 1000 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Citerne
✓	Chez Piaud / Bellevue	Habitation > 250 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Citerne
✓	Chez Ouvrard / La Jourdaine	Habitations et bâtiments agricoles non isolés 500 m ² < S ≤ 1000 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Citerne
✓	La Vaure / Les Tilleuls / Les Barres / Saint-Félix	Habitation et bâtiments agricoles non isolés 500 m ² < S ≤ 1000 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Citerne
✓	Chez Vendôme / La Goyonne / Chez Ballanger	Habitation et bâtiments agricoles non isolés 500 m ² < S ≤ 1000 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Citerne
✓	Chez Rozan / La Sourde	Habitation > 250 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Citerne
<i>ok fait</i>		La Tuilerie	Habitations et bâtiments agricoles non isolés 500 m ² < S ≤ 1000 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m
✓	Le Maine / Les Nauves	Habitation et bâtiments agricoles non isolés 500 m ² < S ≤ 1000 m ²	30 m ³ /h pendant 2h (soit 60 m ³) à moins de 400 m	Citerne

<i>uténe Bielet sebastien</i>	Chez Terou / Chez Boiteau	Bâtiments agricoles non isolés $1000 \text{ m}^2 < S \leq 2000 \text{ m}^2$	60 m^3/h pendant 2h (soit 120 m^3) à moins de 200*/400m *dont la moitié de la ressource	Citerne
<i>✓</i>	Rue de la Pierrière	Habitation < 250 m^2	30 m^3/h pendant 1h (soit 30 m^3) à moins de 400 m	Poteau incendie ou citerne
<i>ok fait</i>	Rue de l'ancienne ligne CFD	se reporter à l'étude du SDIS 17		Citerne(s)

9 – Convention pour l'utilisation des points d'eau incendie (PEI) privés



MODÈLE DE CONVENTION

**Mise à disposition d'un point d'eau incendie naturel ou artificiel privé
pour la défense extérieure contre l'incendie****entre**

Nom Prénom

Adresse

Ci-après désigné « le Propriétaire » d'une part,

et

La commune de

Représentée par son maire en exercice, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du / /

Ci-après désignée « la Commune » d'autre part,

exposé préalableMr ou Mme m³ ou d'un débit mesuré de m³/h.
est propriétaire d'un point d'eau incendie privé d'une capacité utile de implanté sur la parcelle n° , section cadastrale n°

La commune de , souhaite utiliser ce point d'eau incendie aux fins de contribuer à la défense extérieure contre l'incendie du secteur de

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**Article 1 – Objet de la convention et désignation du point d'eau incendie**

Le Propriétaire s'engage à mettre à disposition de la Commune, dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie, le point d'eau incendie ci-dessus désigné.

Article 2 – Obligations du propriétaire

Le Propriétaire s'oblige à :

- autoriser la Commune à aménager une (ou des) aire(s) d'aspiration selon les besoins exprimés par le Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime (SDIS 17)
- autoriser les sapeurs-pompiers à venir s'alimenter sur le point d'eau incendie dans le cadre d'interventions ou de manœuvres
- prévenir la Commune et le service « Prévision » du SDIS 17, dans le cas où l'utilisation de ce point d'eau incendie deviendrait impossible (volume d'eau insuffisant, inaccessibilité aux engins ...)
- autoriser la Commune et les sapeurs-pompiers à effectuer, sur le bien lui appartenant, la visite périodique prévue au Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Le Propriétaire s'engage également à prévenir la Commune et le SDIS 17 de toute mutation, location ou mise à disposition de sa propriété et plus particulièrement du point d'eau incendie.

Article 3 – Obligations de la commune

La Commune s'engage, après information expresse du Propriétaire, à :

- créer, si besoin, l'accès au plan d'eau à partir de la voie publique par un chemin permettant la circulation des engins de lutte contre l'incendie
- aménager une ou des aire(s) d'aspiration selon les besoins exprimés par le Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime (SDIS 17) pour permettre le stationnement des engins de lutte contre l'incendie
- mettre en place une signalisation adaptée, conforme à la norme NF S 61-221
- entretenir l'accès au point d'eau incendie, à l'aire (aux aires) et aux abords immédiats de l'aire (des aires) d'aspiration, et ce au moins une fois par an
- procéder au contrôle périodique prévu par le Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Article 4 – Durée et renouvellement

La présente convention prend effet le pour une durée de 5 ans. Elle se renouvelera par tacite reconduction pour une durée identique à celle de la présente en l'absence d'opposition de l'une ou l'autre des parties. Cette opposition devra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à l'autre partie ainsi qu'au SDIS 17 dans le délai de 6 mois précédant la date d'échéance contractuelle.

Article 5 – Responsabilité

La Commune dégage le Propriétaire de toute responsabilité concernant l'utilisation de son point d'eau incendie par le SDIS 17, ou lors de son entretien par les services communaux ou délégués.

Article 6 – Conditions financières

Les biens désignés à l'article 1 de la présente convention sont mis à disposition de la Commune à titre gracieux.

Article 7 – Litiges

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les parties. À défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Poitiers par la partie la plus diligente.

Fait à , le

En trois exemplaires (dont un pour le SDIS 17).

La Commune, Le Propriétaire,

représentée par représenté par

